

FRAIS DE SCOLARITÉ

Année scolaire 2025-2026

Compte tenu de la hausse importante des conditions salariales négociées au secteur public qui s'applique à toutes les catégories de personnel du Collège Citoyen ainsi qu'aux mesures budgétaires annoncées par le gouvernement en décembre 2024 réduisant une part des subventions à recevoir, nous avons dû augmenter les droits de scolarité et certains frais obligatoires pour l'année scolaire 2025-2026.

FRAIS D'ENTRÉE

- ▶ **Frais uniques d'admission** ————— 50 \$
Frais d'étude du dossier de candidature et concours d'admission. (Non remboursables)
- ▶ **Frais annuels d'inscription** ————— 200 \$
À l'inscription, puis une fois l'an au renouvellement. (Non remboursables)
- ▶ **Frais administratifs** ————— 35 \$
Traitement, impression et authentification de documents officiels. (Non remboursables)

FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

Les frais sont facturés en totalité à la rentrée scolaire et payables par prélèvements automatiques en 1, 2 ou 5 versements au choix du client selon le calendrier de paiement déterminé au Contrat de services éducatifs.

- ▶ **Droits annuels de scolarité** ————— 4 800 \$
Frais pour les services d'enseignement. (Remboursables au mois)
- ▶ **Frais accessoires** ————— 1 230 \$
Ensemble des frais complémentaires en soutien à l'enseignement et des frais matériels : (Non remboursables)
 - Horaire bonifié de 60 heures d'enseignement par année scolaire (460 \$);
 - Camp de leadership en centre de villégiature incluant les frais de repas et de transport (340 \$);
 - Services professionnels et d'intervention spécialisée (125 \$);
 - Informatique d'enseignement, licences, logiciels et applications (95 \$);
 - Matériel reproductible, de classe et de vie scolaire périssable (55 \$);
 - Contribution au fonds d'entretien des installations scolaires (90 \$);
 - Cotisations étudiantes (FEEP et APCC) et assurances scolaires (65 \$).

FRAIS AFFÉRENTS OBLIGATOIRES

Les frais afférents sont facturés en totalité et payables à la rentrée scolaire. S'ils ne sont pas acquittés avant le 15 août de l'année scolaire de référence, le solde sera inclus au prélèvement automatique du 1^{er} septembre.

- ▶ **Frais uniques pour l'accueil du nouvel élève** ————— 85 \$
Activité d'accueil, soutien à l'intégration, paramétrage de l'iPad. (Non remboursables)
- ▶ **Frais matériels d'arts plastiques** ————— 45 \$
Frais reliés au cours d'arts plastiques pour l'élève de tout niveau. (Non remboursables)
- ▶ **Frais matériels de laboratoire** ————— 55 \$
Frais reliés au profil PRISME pour l'élève de 4^e et 5^e secondaire. (Non remboursables)
- ▶ **Frais de sorties sportives** ————— 195 \$
Frais reliés au profil PASSE-SPORTS pour l'élève de 4^e et 5^e secondaire. (Non remboursables)
- ▶ **Frais uniques pour les élèves finissants** ————— 145 \$
Activités des finissants, album souvenir et cérémonie de collation des grades. (Non remboursables)

AUTRES FRAIS FACULTATIFS

- ▶ Services spécialisés du **programme Apostrophe**
 - **Frais uniques d'inscription** ————— 200 \$
Frais d'étude de dossier, entrevue clinique et plan d'intervention provisoire. (Non remboursables)
 - **Frais annuels de services d'aide spécialisée** ————— 2 700 \$
Services intégrés d'accompagnement, d'enseignement ressource et d'orthopédagogie. (Remboursables au mois)
- ▶ Service de **transport scolaire**
 - **Frais annuels d'inscription** ————— 250 \$
À l'inscription au service, puis une fois l'an au renouvellement. (Non remboursables)
 - **Frais annuels de service** ————— 1 890 \$
(Non remboursables)